
PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 mars 2015 à 19h30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Michelle L. LeCavalier et Nancy Pelletier,
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Kim Comeau et Daniel Leblanc

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

15/03/064 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

RETRAIT :

5.5 Embauche – Horticulteur – Mme Camille Dubreuil Bessette

ADOPTÉE

15/03/065 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015.

ADOPTÉE

15/03/066 AUTORISATION DE PARTICIPATION – ASSISES ANNUELLES 2015 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER les membres du conseil municipal à participer aux Assises annuelles 2015 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront les 21, 22 et 23 mai 2015 à Montréal.

D'AUTORISER, sur présentation des pièces justificatives, le remboursement des dépenses inhérentes aux dites assises.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE

15/03/067 AUTORISATION DE PARTICIPATION – COCKTAIL DES DISTINCTIONS 2015 – SALON INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES AMERICANA

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à participer au Cocktail des Distinctions qui se tiendra le 16 mars 2015 au Palais des congrès de Montréal dans le cadre du Salon international des technologies environnementales, AMERICANA, organisé par Réseau Environnement et durant lequel seront remis les prix Distinctions 2015 aux individus, entreprises, institutions et municipalités s'étant les plus démarqués dans leur domaine grâce à leur engagement, leurs innovations, leurs meilleures pratiques ou le développement des connaissances dans le domaine environnemental.

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au coût de 60 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

15/03/068 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOUPER ANNUEL DES MAIRES – ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE PERROT (AGAIP)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et les membres du conseil à participer au souper annuel des maires organisé par l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP) qui se tiendra le 18 mars 2015 au centre Notre-Dame-de-Fatima.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE

15/03/069 MAIRE SUPPLÉANT – DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSIGNER madame la conseillère Nancy Pelletier, pour agir à titre de Mairesse suppléante pour la période du 10 mars 2015 au 14 juillet 2015, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q.,c.C-19).

ADOPTÉE

15/03/070 CONTRAT – MANUTENTION, TRANSPORT, VALORISATION ET / OU ÉLIMINATION DES BOUES DÉSHYDRATÉES DE L'USINE D'ÉPURATION – APPEL D'OFFRES 2013-16 PUB – COÛT ADDITIONNEL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le paiement d'un montant additionnel de 12 299 \$ plus les taxes applicables, pour chacune des années 2014, 2015 et 2016, à la compagnie « Viridis Environnement » sise au 1611, de l'Industrie, Beloeil, Québec, J3G 4S5, en règlement de la problématique découlant de la classification « 03 » des boues, versus « 02 », dans le cadre du contrat de services pour la manutention, transport, valorisation et / ou élimination des boues déshydratées de l'usine d'épuration, appel d'offres 2013-16 PUB.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires de la manière suivante :

- 2014 : à même le montant provisionné pour l'année 2014
- 2015 : à même le surplus
- 2016 : à même le fonds général au poste budgétaire 02-414-00-458

ADOPTÉE

15/03/071 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BASKETBALL – ASSOCIATION DE BASKETBALL DE L'ÎLE-PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER à l'Association de Basketball de L'Île-Perrot une contribution financière de 2 737 \$ pour l'achat d'équipements tels que des ballons, des uniformes et des sacs pour les entraîneurs afin que chaque équipe bénéficie des outils nécessaires au développement des joueurs.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

15/03/072 CONTRIBUTION – MAIN D'ŒUVRE ET MACHINERIE – ÉCOLE LA PERDRIOLLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot contribue en main d'œuvre et en machinerie pour la réalisation du projet de l'école La Perdriolle visant l'aménagement d'un espace vert dans une section de la cour d'école qui pourra à la fois servir de lieu d'apprentissage lors des heures de classe, d'un espace de lecture, d'exploration artistique, de découverte et de repos.

QUE l'École la Perdriolle s'engage à tenir la Ville de L'Île-Perrot indemne de toute responsabilité et de toute réclamation, de quelque nature que ce soit, lors de l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

15/03/073 GRATUITÉ DE SALLE – SOFTBALL QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salle déposée au nom de Softball Québec en vue de l'organisation d'un souper spaghetti.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFRIR la gratuité de la salle Henri Faust/Denis O'Connor du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à Softball Québec dans le cadre du souper spaghetti qui se tiendra le 21 mars 2015.

ADOPTÉE

15/03/074 MANDAT – THIERRY DEVISSE, PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL – CONSEIL EN GESTION, MOBILISATION ET DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER monsieur Thierry Devisse, psychologue du travail, pour des conseils en gestion, mobilisation et développement d'équipe au coût de 7 600,00 \$ plus les taxes applicables, excluant les frais de déplacement, le tout conformément à leur offre de services datée de janvier 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 979,05 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-416.

ADOPTÉE

**15/03/075 RÉSOLUTION D'APPUI - MRC VAUDREUIL-SOULANGES -
OPPOSITION À LA FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50 % des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53 % à partir de l'année 2009;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec ne rembourse pas, pour les municipalités locales payant plus de 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec, le différentiel entre ce 80 % et les 53 % des coûts fixés du Règlement;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges paie 111,10 % des coûts des services de la Sûreté du Québec pour la facturation 2014;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec envoie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un trop-perçu (remboursement), soit une somme prévue en 2014 de six-millions-cinq-cent-quarante-huit-mille-neuf-cent-soixante-quatre dollars (6 548 964 \$) représentant le différentiel entre le pourcentage du calcul du partage de la facture (111,10 %) et le pourcentage du calcul du coût des services de la Sûreté du Québec de 80 %;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne rembourse pas le différentiel entre 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et le pourcentage de la quote-part des municipalités établie selon le Règlement sur la somme payable (53 %), évaluée en 2014 pour la seule MRC de Vaudreuil-Soulanges à cinq-millions-six-cent-quatre-vingt-cinq-mille-trois-cent-soixante-et-un dollars (5 685 361 \$);

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années c'est une ponction de vingt-huit-millions-quatre-cent-vingt-six-mille-huit-cent-six dollars (28 426 806 \$) qui a été perçu à même l'assiette foncière des municipalités locales, sur les salaires des citoyens déjà imposés aux paliers fédéral et provincial, ce qui constitue une double imposition;

CONSIDÉRANT qu'une bonne partie de la péréquation payée aux municipalités absorbant moins de 53 % des coûts des services de la Sûreté du Québec est payée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'autres municipalités qui sont victimes de ce système fiscal inique;

CONSIDÉRANT que de par ce mode de péréquation, par exemple en 2014, la MRC Bonaventure paie 18,69 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et la MRC de La Jacques-Cartier paie 122,62 % desdits coûts;

CONSIDÉRANT les représentations faites relatives à l'iniquité de la facturation de la Sûreté du Québec auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT l'état de non-avancement du dossier.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot appui la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec afin que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce rétroactivement;

QUE la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53 % des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindres coûts soit faite au niveau provincial;

QU'une copie soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, à la députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois ainsi qu'à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols pour suivi du dossier;

QU'une copie soit envoyée à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui;

QU'une copie soit envoyée aux MRC payant 80 % des coûts ou plus, soit : la MRC La Jacques-Cartier, la MRC Memphrémagog, la MRC Les Pays-d'en-Haut et la MRC Les Laurentides;

QU'une copie soit envoyée aux municipalités touchées, soit pour la MRC de :

- **La Jacques-Cartier** : Saint-Tite-des-Caps, Saint-Ferréol-les-Neiges, Lac Saint-Joseph, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac Delage, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, La Jacques-Cartier, pour un coût total de 122,62 %;
- **Memphrémagog** : Stanstead (ville), Ogden, Stanstead (canton), Potton, Ayer's Cliff, Hatley (municipalité), North Hatley, Hatley (canton), Eastman, Bolton-Est, Saint-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, pour un coût total de 92,66 %;
- **Les Pays-d'en-Haut** : Estérel, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masso, Sainte-Adèle, Piedmont, Sainte-Anne-des Lacs, Saint-Sauveur, Morin-Heights, Lac-des-Seize-Îles, Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard, pour un coût total de 81,98 %;
- **Les Laurentides** : Val-Morin, Val-David, Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Saint-Faustin-Lac-Carré, Barkmere, Montcalm, Arundel, Huberdeau, Amherst, Brébeuf, Lac-Supérieur, Val-des-Lacs, La Conception, Labelle, La Minerve, pour un coût total de 89,30 %;
- **Vaudreuil-Soulanges** : Rivière-Beaudette, Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Saint-Clet, Les Cèdres, Pointe-des-Cascades, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, L'Île-Cadieux, Hudson, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton, Très-Saint-Rédempteur, Rigaud, Pointe-Fortune, pour un coût total de 111,10 %.

ADOPTÉE

15/03/076 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – DEMANDE D’UN MORATOIRE – INSTALLATION DES BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES PAR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT que Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

CONSIDÉRANT que cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d’ici à 2018-2019;

CONSIDÉRANT que l’Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

CONSIDÉRANT que l’Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que malgré un engagement d’une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l’emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l’information utile sur ces services.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

QUE l’UMQ demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l’installation des boîtes postales communautaires.

ADOPTÉE

15/03/077 ASSISTANT-TRÉSORIER – MONSIEUR CHRISTIAN CHAMPAGNE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

DE NOMMER monsieur Christian Champagne au poste d’assistant-trésorier afin qu’il puisse exercer les devoirs de la charge du poste de trésorier et ce uniquement dans les cas d’absence de la trésorière.

ADOPTÉE

15/03/078 ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT 2015**IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement au 1^{er} avril 2015 des assurances collectives pour les employés de la Ville de L'Île-Perrot telles que présentées par « Desjardins Sécurité Financières ».

ADOPTÉE**15/03/079 EMBAUCHE – COORDONNATEUR À LA PISCINE – MADAME MYLÈNE BOURDAGES****IL EST****PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Nancy Pelletier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'EMBAUCHER madame Mylène Bourdages au poste de «coordonnateur à la piscine», avec le statut de «salarié étudiant», le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective du 10 mars 2015 jusqu'au 31 mai 2015 à temps partiel et du 1^{er} juin 2015 au 31 août 2015 à temps plein.

ADOPTÉE**15/03/080 EMBAUCHE – COORDONNATEUR AU CAMP DE JOUR – MADAME SARAH-NICOLE OUELLETTE****IL EST****PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement

D'EMBAUCHER madame Sarah-Nicole Ouellette au poste de «coordonnateur au camp de jour», avec le statut de «salarié étudiant», le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective du 14 mars 2015 jusqu'au 31 mai 2015 à temps partiel et du 1^{er} juin 2015 au 31 août 2015 à temps plein.

ADOPTÉE

15/03/081 EMBAUCHE – MONITEUR DE TERRAINS DE JEUX – SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes au poste de « Moniteur de terrains de jeux » avec le statut de « salarié étudiant », dans le cadre de la semaine de relâche scolaire, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

- Laurence Boily
- Sarah Nicole Ouellette

QUE la date d'embauche est effective du 2 au 6 mars 2015.

ADOPTÉE

15/03/082 FIN AU LIEN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 416

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employé numéro 416.

ADOPTÉE

15/03/083 MANDAT – BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS – SERVICES JURIDIQUES EN RELATION DU TRAVAIL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Bélanger Sauvé, Avocats », sise au 5, Place Ville-Marie, Bureau 900, à Montréal, Québec, H3B 2G2, pour des services professionnels en consultation générale sur une base de contrat annuel sur estimation (« retainer »), pour divers services juridiques en relation du travail pour l'année 2015, au coût annuel de 4 000 \$, le tout conformément à leur offre de services datée du 30 janvier 2015.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-416.

ADOPTÉE

15/03/084 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 174

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal par le directeur général;

CONSIDÉRANT les circonstances et la gravité des faits reprochés à l'employé en cause.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'IMPOSER à l'employé numéro 174 une mesure disciplinaire, soit une suspension de deux jours de travail sans solde.

QUE la sanction soit effective au moment jugé opportun par la direction.

ADOPTÉE

15/03/085 CAISSE DESJARDINS – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER monsieur Christian Champagne, technicien en informatique, en tant que signataire pour et au nom de la Ville en vertu de la demande d'adhésion et convention avec la Caisse Desjardins, pour le Folio 81000.

ADOPTÉE

15/03/086 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2015

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 28 février 2015, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 292 061,16 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 28 février 2015.

ADOPTÉE

15/03/087 GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES - ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE - ACHAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat des équipements suivants dans le cadre du renouvellement annuel du parc informatique :

Quantité	Équipement	Fournisseur	Coût
1	Ordinateur portable	Dell	1 258,99 \$
10	Ordinateurs pour la bibliothèque	Dell	6 949,90 \$
7	Postes de travail	Dell	7 336,00 \$
14	Moniteurs	Dell	1 973,86 \$
		TPS	875,94 \$
		TVQ	1 747,50 \$
		TOTAL	20 142,19 \$

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 18 392,50 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 4 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

15/03/088 GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES - LOGICIELS - ACHAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat des logiciels suivants dans le cadre du renouvellement annuel du parc informatique :

Quantité	Licence pour logiciel	Fournisseur	Coût	Taxes
1	Google SketchUp Pro 2015	Site du fabricant	750,00 \$	n/a
1	La suite Adobe CC	Site du fabricant	866,00 \$	n/a
1	Autocad LT 2015	Site du fabricant	1 550,00 \$	n/a
18	Microsoft Office 2013 famille et petite entreprise open licence	Géocom	4 035,62 \$	incluses
10	DeepFreeze Standard	Site du fabricant	450,00 \$	n/a
		TOTAL	7 651,62 \$	

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 481,41 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 4 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

**15/03/089 GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES - SÉCURITÉ
INFORMATIQUE - ANTIVIRUS - ACHAT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 50 licences de Kaspersky Small Office Security, pour une durée de 3 ans, au coût annuel de 803,28 \$, toutes taxes applicables incluses

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 530,04 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-132-00-419.

ADOPTÉE

**15/03/090 GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES - SÉCURITÉ
INFORMATIQUE - CERTIFICAT SSL - ACHAT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un certificat SSL de type « Standard UCC SSL Up to 5 » valide pour 3 ans au coût annuel de 233,99 \$.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 701,97 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-132-00-414.

ADOPTÉE

**15/03/091 GESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS - CELLULAIRES - ACHAT
REGROUPE - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) :

- Que la Ville de L'Île-Perrot compte s'engager dans le cadre du contrat à exécution sur demande pour l'acquisition de services de mobilité cellulaires;
- Que cet engagement est prévu à une date ultérieure au 1^{er} juin 2015, date de début du contrat;
- Que la date prévue d'utilisation est le 1^{er} juin 2017.

DE DÉSIGNER madame Danielle Rioux, trésorière, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville dans ce dossier.

ADOPTÉE

15/03/092 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT - ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS 2013 - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière des états financiers révisés de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

15/03/093 VISA DESJARDINS - CARTE DE CRÉDIT- AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT - SERVICES ADMINISTRATIFS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à Visa Desjardins :

D'AUGMENTER la limite de crédit pour les transactions courantes effectuées par les personnes autorisées des services administratifs à 10 000 \$ au lieu de 2 500 \$.

D'AUTORISER la trésorière à signer pour et au nom de la Ville l'avis de modification et service connexe carte d'affaires, solutions libre-affaires.

ADOPTÉE

15/03/094 ACTIF IMMOBILIER - LOT 1 578 320 (PTIE 9^e AVENUE) - ACQUISITION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACQUÉRIR de la compagnie « Les Investissements M.P.R. Rainville Inc. », ayant son siège social au 101-475 boul. Perrot, L'Île-Perrot, Québec, J7V 3H4, représentée par Marcel Rainville, président, le lot connu et désigné comme étant le lot 1 578 320 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil (Ptie 9^e avenue), et ce à des fins de rue publique;

QUE ledit lot est cédé à la Ville pour la somme de un dollar (1\$);

QUE Me Jean-Guy Savard, notaire, soit mandaté pour la préparation d'un acte notarié en conséquence;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte notarié et tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier;

QUE les frais inhérents soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE

15/03/095 ACTIF IMMOBILIER – LOTS 4 097 846 ET 4 097 849 (RUE DES MANOIRS) ET LOT 4 098 493 (PARTIE CHEMIN DE L'ÎLE CLAUDE) – LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE – CESSION

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire « Les Manoirs de l'Île-Claude »;

CONSIDÉRANT le certificat d'acceptation finale des travaux émis par la firme d'ingénierie EXP. en date du 28 novembre 2014.

CONSIDÉRANT l'acte de vente entre DOMAINE DE L'ÎLE MARINE INC./MARINE ISLAND ESTATES INC. ET LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE INC. publié à Vaudreuil le 16 février 2005 sous le numéro 12 081 971.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la cession faite pour la somme d'un dollar (1 \$) par la compagnie « Les Manoirs de l'Île-Claude Inc. » représentée par monsieur Jean-Marie Bourassa, des lots suivants :

- les lots connus et désignés comme étant les lots numéros 4 097 846 et 4 097 849 (rue des Manoirs), y compris le réseau d'aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, services latéraux, fondation de rue, pavage, bordures de béton, éclairage, lesdits lots étant du cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil;
- le lot connu et désigné comme étant le lot numéro 4 098 493 (partie chemin l'Île-Claude) du cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil anciennement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 577 391.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

QUE les frais et honoraires inhérents soient à la charge du cédant.

ADOPTÉE

15/03/096 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2014-12 INV – LOCATION DE MACHINERIE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 26 janvier 2015 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT l'article **12.0 Adjudication** du cahier des charges permettant à la Ville d'accorder différents contrats sur la base du plus bas tarif horaire établi pour chacune des machineries, et ce, de façon individuelle.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER les contrats de location de machinerie avec opérateur tel qu'établi ci-dessous :

- 1) EXCAVATION MICHEL DE BELLEFEUILLE INC.
59, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 7M4

Description de la machinerie	Tarif horaire
Pelle hydraulique sur chenille – 25 tonnes	140.00 \$
Pelle hydraulique sur chenille – 25 tonnes avec plaque vibrante	200.00 \$
Pelle hydraulique sur chenille – 20 tonnes	130.00 \$
Chargeur sur roues – 2.5 vg ³	115.00 \$

- 2) PAVAGES VAUDREUIL LTÉE
888, Montée Labossière, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2

Description de la machinerie	Tarif horaire
Pelle hydraulique sur chenille – 20 tonnes avec marteau hydraulique	215.00 \$
Pelle hydraulique sur chenille – 20 tonnes avec plaque vibrante	185.00 \$
Pelle hydraulique sur chenille – 20 tonnes avec marteau hydraulique et avec plaque vibrante	265.00 \$
Pelle hydraulique sur chenille – 25 tonnes avec marteau hydraulique	237.00 \$
Pelle hydraulique sur chenille – 25 tonnes avec marteau hydraulique et avec plaque vibrante	287.00 \$
Mini pelle hydraulique – 5 tonnes	100.00 \$
Niveleuse avec lame de 14'	145.00 \$
Souffleur à neige – 200 ch.	290.00 \$
Marteau Hydraulique	80.00 \$
Bouteur avec pont large et lame de 10'	102.00 \$
Plaque vibrante	50.00 \$

QUE le contrat est effectif du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires 02-320-00-513 ou 02-330-00-516, selon le cas.

ADOPTÉE

15/03/097 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2014-13 INV – FOURNITURE D'UN VÉHICULE FORD ESCAPE S 2015

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 26 janvier 2015 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture d'un véhicule Ford Escape S 2015 au concessionnaire Avantage Ford Inc. sis au 30, boul. Don-Quichotte, L'Île-Perrot, Québec, J7V 6N5, au coût de 24 084,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 28 janvier 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 25 285,19 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 4 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

15/03/098 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2015-01 INV – FOURNITURE D'UN VÉHICULE FORD F-250 XL SUPER DUTY

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 9 février 2015 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture d'un véhicule Ford F-250 XL Super Duty au concessionnaire Advantage Ford Inc. sis au 30, boul. Don-Quichotte, L'Île-Perrot, Québec, J7V 6N5, au coût de 31 395,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 28 janvier 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 32 960,83 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 5 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

15/03/099 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2015-02 INV – BALAYAGE ET DÉSHÉRBAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 9 février 2015 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour le balayage et le désherbage de la chaussée à la compagnie « Balaye Pro Inc. », sise au 280, Montée-de-Liesse, Ville Saint-Laurent, Québec, H4T 1N8, au coût de 15 500,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 6 février 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 273,06 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

15/03/100 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-03
INV – ANALYSE DES EAUX USÉES, DES BOUES ET DE L'EAU
POTABLE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 20 février 2015 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat de fourniture de services professionnels pour l'analyse des eaux usées, des boues et de l'eau potable à la compagnie « Laboratoire Environex (9153-6946 Québec Inc.) », sise au 4495, boul. Wilfrid-Hamel, Québec, Québec, G1P 2J7, au coût de 26 861,15 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 11 février 2015.

QUE la période initiale du contrat s'étend du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 avec la possibilité de renouvellement jusqu'au 31 mars 2018.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 28 200,85 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les postes budgétaires 02-412-00-444 et 02-414-00-444.

ADOPTÉE

15/03/101 PPCMOI – PREMIER PROJET – LOTS 5 079 803 ET 5 079 804 SITUÉS
DANS LA ZONE H-99

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre, dans la première partie, la construction d'habitations en contiguës et, dans la deuxième partie, un projet résidentiel intégré, le tout sur les lots 5 079 803 et 5 079 804 situés dans la zone H-99, tel qu'illustré au plan projet de lotissement B09-482, minute 20702, préparé par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre et daté du 29 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

Pour la première partie :

- autoriser la construction de 7 habitations en contiguës de deux étages qui donnent sur la rue des Lilas;
- autoriser une superficie minimale de terrain de 145 m² au lieu de 1 800 m²;
- autoriser une largeur minimale du terrain de 5,5 m au lieu de 24 m;
- autoriser une profondeur minimale de terrain de 27 m au lieu de 30 m;
- autoriser une marge avant minimale de 6 m au lieu de 7,6 m;
- autoriser une marge latérale pour les unités d'extrémité de 4,5 m au lieu d'une marge minimale de 6 m et une autre de 7 m;
- autoriser une marge arrière de 7 m au lieu de 9 m;
- autoriser une largeur minimale du mur avant de 5,5 m au lieu de 19 m;
- autoriser une superficie habitable minimale de 80 m² au lieu de 361 m²;
- autoriser un rapport espace bâti/terrain d'un maximum de 0,55 au lieu de 0,35;
- autoriser un minimum d'un arbre par terrain et un minimum de 3 arbres par terrain pour les unités d'extrémité.

Pour la deuxième partie :

- autoriser un projet résidentiel intégré comprenant deux bâtiments multifamiliaux de 7 et de 8 unités de logements juxtaposés de deux étages;
- autoriser une marge avant minimale de 4,5 m au lieu de 7,6 m;
- autoriser que la marge nord soit de 5 m au lieu de 7 m;
- autoriser que la marge latérale donnant sur le boulevard Don-Quichotte soit de 4,5 m au lieu de 6 m;
- autoriser une marge arrière de 4,5 m au lieu de 9 m;
- autoriser qu'il n'y ait pas d'espace aménagé de façon à permettre le stockage de la neige sur le terrain.

CONSIDÉRANT la transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 février 2015 pour fins d'analyse;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les objectifs établis au Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation prévus à la section IV du règlement numéro 575 sur les PPCMOI ont été respectés;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour, dans la première partie, la construction d'habitations en contigües et, dans la deuxième partie, un projet résidentiel intégré, sur les lots 5 079 803 et 5 079 804 situés dans la zone H-99, tel qu'illustré au plan projet de lotissement B09-482, minute 20702, préparé par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre et daté du 29 janvier 2015, aux conditions suivantes :

- que les superficies des garages intérieurs ne puissent être converties en pièces habitables.

Pour la deuxième partie spécifiquement :

- que le projet résidentiel intégré comprenne deux bâtiments d'un maximum de 7 unités de logements juxtaposés de deux étages;
- que l'allée d'accès vers les stationnements soit conforme au règlement de zonage 580;
- que la pente de l'allée d'accès de stationnement soit précisée par le promoteur et approuvée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- que les clôtures et les équipements accessoires soient interdits dans la cour latérale donnant sur le boulevard Don-Quichotte;
- que l'allée d'accès vers les stationnements soit à sens unique à partir de la rue de Provence;
- que les travaux de fondation soient réalisés dans un délai de 4 ans, à partir de l'entrée en vigueur du PPCMOI.

Que le défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions imposées entraînera l'annulation de l'autorisation de réaliser ledit projet.

Qu'une soirée de consultation soit tenue dans la salle du conseil Florian-Bleau en date du 7 avril 2015 à 19 h 00.

ADOPTÉE

**15/03/102 RÈGLEMENT NUMÉRO 621 – AIRES D’EXERCICES POUR CHIENS –
AUTORISATION DE DÉLIVRER UN CONSTAT D’INFRACTION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’AUTORISER les personnes occupant les postes suivants à délivrer, pour et au nom de la municipalité un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 621 relatif aux aires d’exercices pour chiens :

- a) Directeur et inspecteur au service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire.

ADOPTÉE

**15/03/103 RÈGLEMENT NUMÉRO 621-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 621 DÉCRÉTANT L’OUVERTURE D’UNE AIRE
D’EXERCICE POUR CHIENS ET POUR EN RÉGIR L’UTILISATION –
ADOPTION**

CONSIDÉRANT que conformément à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l’avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’ADOPTER le règlement numéro 621-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 621 décrétant l’ouverture d’une aire d’exercice pour chiens et pour en régir l’utilisation ».

ADOPTÉE

**15/03/104 RÈGLEMENT NUMÉRO 657 – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION
DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que conformément à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l’avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADOPTER le règlement numéro 657 intitulé : « Règlement relatif à la gestion des frênes sur le domaine privé ».

ADOPTÉE

15/03/105 RÉSOLUTION NUMÉRO 14/08/331 – ACTIF IMMOBILIER – VENTE – LOTS 2 627 250 ET 2 627 251 – RUE DU BOISÉ – AMENDEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AMENDER la résolution numéro 14/08/331 intitulée « Actif immobilier – Vente – Lots 2 627 250 et 2 627 251 – Rue du Boisé » en remplaçant, au premier alinéa, les mots « DE VENDRE à Les Constructions MC Inc. » par les mots « DE VENDRE à la compagnie 2623-2975 Québec Inc. (Les Constructions MC Inc.) ».

ADOPTÉE

15/03/106 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot prévoit la formation de vingt (20) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

DE TRANSMETTRE cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE**15/03/107 CIT LA PRESQU'ÎLE – PROJET D'ACHAT D'ABRIBUS**

CONSIDÉRANT le projet d'achat d'abribus par le CIT La Presqu'Île;

CONSIDÉRANT que ce projet permet d'obtenir une subvention couvrant 85 % d'un montant maximal d'environ 11 000 \$ pour l'achat de chaque abribus;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de L'Île-Perrot d'installer deux abribus sur son territoire, soit aux arrêts Don-Quichotte/22e avenue (ouest) et Grand Boulevard/Jean-Coutu (sud).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot demande au Conseil Intermunicipal de Transport de La Presqu'Île d'entamer les procédures nécessaires pour la demande de subvention relative au projet d'achat d'abribus.

QUE la Ville de L'Île-Perrot confirme son intention d'acheter deux abribus au CIT La Presqu'Île et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention.

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage à procéder à leur entretien une fois la subvention reçue et l'installation complétée.

ADOPTÉE**15/03/108 ENVIRONNEMENT – GESTION FORESTERIE URBAINE – PLAN D'ACTION DE LUTTE À L'AGRILE DU FRÊNE**

CONSIDÉRANT l'adoption d'une stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne par le comité exécutif de la communauté métropolitaine de Montréal le 18 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'une des principales mesures de cette stratégie est l'adoption par toutes les municipalités de la CMM, d'un plan d'action local afin de limiter et de ralentir la propagation de l'insecte;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan régional stratégique de lutte à l'agrile du frêne par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en décembre 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le plan d'action de lutte à l'agrile du frêne, tel que préparé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement avec la collaboration du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

15/03/109 MANDAT – ARSENAULT BOURBONNAIS INC – PLAN DE PROPRIÉTÉ – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ET D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU – 259, MONTÉE SAGALA

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme d'arpenteurs-géomètres « Arsenault Bourbonnais Inc. », sise au 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, suite 230, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 0N3, pour la préparation d'un plan de propriété dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc et d'une rampe de mise à l'eau sur le site du 259, montée Sagala au coût de 4 675,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 3 février 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 908,17 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE

15/03/110 MANDAT – DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L., AVOCATS – 20, GRAND BOULEVARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. », sise au 800, Square Victoria, C.P. 303, Montréal, Québec, H4Z 1H1, pour répondre à la mise en demeure datée du 6 février 2015 et pour agir au nom de la Ville dans le dossier concernant l'immeuble situé au 20, Grand Boulevard.

D'AUTORISER le paiement des honoraires professionnels inhérents à ce mandat.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE

15/03/111 PIIA - ZONE C-27 - 400, GRAND BOULEVARD (VENDIRECT) - ENSEIGNE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne a été déposée pour un bâtiment commercial, sis au 400 Grand Boulevard situé dans la zone C-27;

CONSIDÉRANT que la zone C-27 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 février 2015 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés en ce qui a trait au message sur l'enseigne.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur l'enseigne communautaire existante pour le commerce (Vendirect), sis au 400, Grand Boulevard.

ADOPTÉE

15/03/112 MANDAT - AQUA DATA - DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR L'INSPECTION DE BORNES D'INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Aqua Data » sise au 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7W 5K8, pour effectuer le diagnostic du réseau d'aqueduc de la Ville par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie au coût de 10 557,60 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 4 février 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 084,16 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-429.

ADOPTÉE

15/03/113 MANDAT – INSPEC-SOL INC. – SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ÉLIMINATION DU SITE DES NEIGES USÉES

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**ET RÉSOLU :** Unaniment

DE MANDATER la firme « Inspec-Sol Inc. », sise au 4 800, boul. de la Côte-Vertu, Montréal, Québec, H4S 1C7, pour le suivi environnemental du lieu d'élimination des neiges usées au coût de 6 625,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 30 janvier 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 955,42 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE

15/03/114 ACTIF MOBILIER – BACS À FLEURS – SERVICE DE L'HORTICULTURE – ACHAT

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**ET RÉSOLU :** Unaniment

D'AUTORISER l'achat de quatre (4) bacs à fleurs en béton, modèle numéro EP4624, chez le fournisseur « Equiparc », sis au 1001, rue James-Brodie, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 0C1, au coût de 6 430,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission numéro 13648 datée du 5 février 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 750,70 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

15/03/115 ACTIF MOBILIER – PULVÉRISATEUR REMORQUÉ POUR ARROSAGE – SERVICE DE L'HORTICULTURE – ACHAT

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Nancy Pelletier**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unaniment

D'AUTORISER l'achat d'un pulvérisateur remorqué pour l'arrosage de fleurs et arbustes chez le fournisseur « Pompetech Inc. », sis au 3737 A, Chemin d'Oka, St-Joseph-du-Lac, Québec, J0N 1M0, au coût de 15 340,95 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée de janvier 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 106,08 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

15/03/116 ACTIF MOBILIER – REMORQUE AVEC BENNE BASCULANTE – SERVICE DE L'HORTICULTURE – ACHAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'une remorque avec benne basculante de marque King-Trail, modèle 6 X 10, 2 X 5 200 lbs, en acier galvanisé chez le fournisseur « Groupe Alliance Remorque Inc. », sis au 1 875, chemin de Chambly, Carignan, Québec, J3L 4N4, au coût de 6 495,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 22 janvier 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 818,94 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20h15 à 21h00.

15/03/117 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 21h00.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE